

**Procès-verbal  
du Conseil Municipal  
du lundi 5 juillet 2021**

Madame le Maire accueille Madame RANGEARD, nouvellement élue suite à la démission de Monsieur CAILLAUD (groupe minoritaire Vivre Pouzauges Ensemble Naturellement).

**Présents**

Mme M. DEVANNE, Mme L. AVOINE, M A. GUILLOTEAU, Mme MN FRADIN, M C. PELLETIER, M N. GODET, Mme P. DEBELLOIR-POUPIN, M A. DIAS COUTO, M P. LE MOING, Mme L. BRISSEAU-JAUZELON, M A. PERROTIN, Mm I. BROSSET, Mme A. RABILLER, M J. LANDA, Mme M. LERAY, M N. RIPAUT, M D. DOLÉ, M J. BALLAY, M JM BEAUFFRETON, Mme S. BÉNÉTEAU, Mme M. RANGEARD

**Excusés**

M JC MARCHAND	Procuration à	Mme M. DEVANNE
Mme N. FIORI	"	Mme MN FRADIN
Mme MB VINCENT	"	Mme P. DEBELLOIR-POUPIN
Mme S. BERTEL	"	M C. PELLETIER
M F. RABAUD	"	Mme I. BROSSET
M C. PRIOU	"	Mme M. LERAY
Mme E. BILLEAUD	"	Mme L. BRISSEAU-JAUZELON

**Absente**

Mme V. SAADÉ

**Secrétaire :** M P. LE MOING

*Madame le Maire ouvre la séance à 19h10*

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MAI 2021

### Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du lundi 31 mai 2021

Monsieur DOLÉ demande à Madame le Maire pourquoi ce qui se passe avant l'ouverture de la séance est retranscrit dans le procès-verbal alors que ce qui est dit, lorsque la séance est levée, n'apparaît pas.

Pourquoi prendre en compte le tirage au sort des Jurés d'Assises et la présentation du Conseil des Sages et pas les échanges qui se sont tenus 26 mn après la clôture de la séance. Il considère que des choses importantes ont été dites au-delà de cet horaire.

Madame le Maire rappelle que le Conseil des Sages est un Conseil citoyen important.

Monsieur DOLÉ répond que ce Conseil n'est pas élu.

Madame BROSSET rappelle que le tirage au sort et la présentation du Conseil des Sages apparaissent dans la convocation.

Monsieur DOLÉ reconnaît que ces points étaient notés mais pourquoi les reprendre dans le Procès-Verbal. Le Conseil Municipal est public ; tout le monde est resté et a tout entendu.

Madame le Maire précise à Monsieur DOLÉ qu'il n'est pas obligé d'approuver ce procès-verbal.

Monsieur DOLÉ répond que cela ne changera rien.

Le procès-verbal de la séance du lundi 31 mai 2021 est approuvé par 21 voix pour et 1 voix contre.

## FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL

### 1- Mise à jour des Commissions municipales (PJ 1)

Par délibération n°CM15062020-02 du 15 juin 2020, le Conseil Municipal avait décidé de créer 8 Commissions municipales.

Compte-tenu de la démission de Monsieur CAILLAUD et l'arrivée de Madame RANGEARD au sein de l'Assemblée délibérante, il est proposé de mettre à jour l'ensemble de ces commissions.

Madame le Maire propose aux Conseillers qui le souhaitent de changer ou d'intégrer de nouvelles commissions. Monsieur GUILLOTEAU souhaite intégrer la Commission Sport et Monsieur RIPAULT la Commission Développement Economique – Suivi des chantiers de construction.

Madame RANGEARD, quant à elle, s'inscrit dans les commissions suivantes :

- Finances
- Développement Economique – Suivi des chantiers de construction
- Vie sociale – Services à la population

#### **Délibération n°1 :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, procède à la mise à jour des Commissions municipales en prenant en compte les modifications ci-dessus.

## FINANCES

### 2- Passeport du Civisme – Renouvellement de l'adhésion à l'Association des Maires pour le Civisme pour l'année 2021

Le Passeport du Civisme est un guide ludique et pédagogique qui propose aux élèves de CM2 un parcours de huit missions portant sur des sujets liés à la citoyenneté et aux valeurs de la République.

Il s'exerce dans le cadre des projets éducatifs que portent chaque année les écoles.

Certaines missions se font dans le cadre de l'école, d'autres sont laissées à l'initiative de l'élève soutenu par ses parents.

Chaque mission est portée par un ou des ambassadeurs, acteurs du territoire qui valident les missions réalisées.

Habituellement, en juin, mais cette année en septembre en raison des contraintes sanitaires, les enfants recevront une médaille de bronze, d'argent ou d'or selon le nombre de missions effectuées.

Depuis 2018, la Commune de Pouzauges adhère à l'Association des Maires pour le Civisme (AMC) ayant pour but de fédérer les Communes de toute la France qui proposent un « Passeport du Civisme ». Elle accompagne au quotidien la mise en place du Passeport du Civisme en mettant des ressources à disposition. Le livret, support du Passeport du Civisme, et le diplôme remis pour récompenser les actions réalisées, sont des outils proposés par l'association.

L'adhésion contractée en 2018 était valable 3 ans.

Afin de poursuivre la mise en œuvre du dispositif, il conviendrait de renouveler cette adhésion au titre de l'année 2021.

Le coût de l'adhésion 2021, pour les communes entre 5001 et 15 000 habitants, est de 300,00 €.

Madame BROSSET informe que les missions sont actuellement retravaillées notamment celle des bouchons. En effet, l'association Les Bouchons de l'Avenir, par manque de bénévoles, souhaite arrêter le tri mais poursuivre la collecte. L'action du Conseil Municipal des Jeunes « Notre quartier, on le veut sans déchets », pourrait intégrer le Passeport du Civisme. La visite de Trivalis pourrait ne pas être maintenue. L'objectif est de garder le principe de missions de solidarité, d'environnement, d'échanges avec des associations handisport...

Madame BROSSET précise que les confinements ont montré qu'il serait intéressant de recentrer les actions sur Pouzauges, comme le patrimoine par exemple.

Monsieur BALLAY souligne l'importance de ces actions de sensibilisation des enfants au civisme.

#### **Délibération n°2 :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de renouveler l'adhésion de la Commune à l'Association des Maires pour le Civisme, au titre de l'année 2021.

### **3- Taxe foncière sur les propriétés bâties – Limitation de l'exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation**

Par délibération n°CM030904 du 3 septembre 2019, le Conseil Municipal a décidé de supprimer l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation achevés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1992.

Toutefois, la Loi de finances pour 2020 a introduit une évolution de l'exonération applicable aux constructions nouvelles, reconstructions et additions de construction à usage d'habitation.

Le transfert de la part départementale de la Taxe Foncière Bâtie (TFB) à la Commune rend ainsi caduque la délibération susvisée.

Avec la réforme fiscale de 2021, le foncier bâti devient la principale recette de la Commune. Mais, le nouvel article 1383 du Code Général des Impôts (CGI) prévoit automatiquement que les constructions nouvelles, reconstructions et additions de construction à usage d'habitation sont exonérées à 100% de la Taxe Foncière sur les propriétés bâties durant les deux années qui suivent celle de leur achèvement. Ce qui signifie aucune rentrée fiscale pour la Commune sur ce type de constructions.

Les Communes peuvent, par une délibération prise dans les conditions prévues à l'article 1639 A bis du Code Général des Impôts, réduire l'exonération à 40 %, 50 %, 60 %, 70 %, 80 % ou 90 % de la base imposable.

Cette délibération peut toutefois limiter ces exonérations uniquement pour ceux de ces immeubles qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'Etat prévus aux articles L.301-1 et suivants du Code de la Construction et de l'Habitation ou de prêts visés à l'article R.331-63 du même code.

Le dispositif le plus favorable pour la Commune serait le taux d'exonération à 40% ; le contribuable acquitterait alors 60 % de sa cotisation pendant 2 ans. L'Etat ne verse pas de compensation fiscale à la Commune pendant la durée de l'exonération.

Le dispositif décidé s'appliquerait aux logements achevés en 2021 pour les années 2022 et 2023.

Madame le Maire informe que des discussions ont eu lieu avec la Communauté de Communes. « Il n'y a plus guère de leviers pour faire entrer de l'argent dans nos caisses puisqu'il y n'y a plus de taxe d'habitation. Certaines Communes ont augmenté leur taxe sur le foncier bâti ; nous ne l'avons pas fait encore ». Elle ajoute qu'il y a des discussions dans toutes les Communes du Pays de Pouzauges.

Monsieur BALLAY pense qu'il est important que toutes les Communes du Pays de Pouzauges aient la même politique. Il rappelle que, dans le passé, il y a eu des façons de faire différentes, notamment pour les terrains à construire, avec des écarts de prix de vente importants créant des phénomènes de concurrence entre les communes.

**Délibération n°3 :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- décide de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements à 40 % de la base imposable, en ce qui concerne tous les Immeubles à usage d'habitation ;
- charge Madame le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

## PROGRAMMES DE SUBVENTIONS – PATRIMOINE ARCHITECTURAL

### 4 à 8– Programmes de mise en valeur du patrimoine architectural – Octroi de subventions

Par délibération n° CM14122020-09 du 14 décembre 2020, le Conseil Municipal a confirmé et complété ses programmes de subventions destinés à favoriser la restauration du patrimoine architectural.

Cinq nouvelles demandes ont été présentées au titre de ces nouveaux programmes ; les travaux projetés ont été étudiés par Madame GUILLEMAUT, Architecte du patrimoine.

Ces projets sont conformes aux règlements de subventions votés par le Conseil.

#### Demands déposées au titre du programme de travaux de ravalement de façade, application d'enduit traditionnel, menuiseries, ouvertures bois, réfection de toiture

Demandeur	Lieu des travaux	Périmètre d'intervention	Nature des travaux	Coût des travaux	Montant de la subvention
M. Laurent CAILLAUD	2 rue du Vieux Bourg	Centre historique	Toiture, menuiseries	25 248,15 € TTC	30 % sur un maximum de 15 000,00 € HT ou TTC soit 4 500,00 €
Mme Jeanne PAILLAT	5 place Abbé Damien Lubineau	Centre historique	Toiture	11 342,52 € TTC	30 % sur un maximum de 15 000,00 € HT ou TTC soit 3 402,75 €
M. Sylvain JAOUEN Mme Caroline PERUSSOT	10 rue Alphonse Delavau	Immeuble répertorié	Menuiseries	23 807,46 € TTC	20 % sur un maximum de 10 000,00 € HT ou TTC soit 2 000,00 €
M. Thierry BRAUD Mme Yvette BRAUD	16 et 16b rue Georges Clemenceau	Centre historique	Toiture	9 596,36 € TTC	30 % sur un maximum de 15 000,00 € HT ou TTC soit 2 878,91 €

#### Demande déposée au titre du programme de travaux de rénovation et de réhabilitation de vitrines et enseignes

Demandeur	Lieu des travaux	Périmètre d'intervention	Nature des travaux	Coût des travaux	Montant de la subvention
Pharmacie CLEMOT Jacques	5 rue Joachim Rouault	Centre historique	Vitrine	21 600,00 € TTC	50 % sur un montant compris entre 4 000,00 € et 10 000,00 € HT ou TTC soit 5 000,00 €

Madame le Maire informe que l'enveloppe de 50 000,00 € prévue pour ces subventions arrive pratiquement à son terme (environ 46 000,00 € attribués).

Monsieur BEAUFFRETON demande ce qu'il en sera ensuite.

Madame le Maire répond qu'il faudra en rediscuter au sein du Conseil Municipal afin d'abonder ou non cette enveloppe.

Madame FRADIN ajoute qu'il est difficile de juger des demandes qui interviendront dans le deuxième semestre mais il est possible que le reste de crédits suffise pour clôturer l'année. Une discussion pourra avoir lieu lors de la séance du Conseil Municipal du 9 septembre prochain.

Monsieur BEAUFFRETON demande s'il sera possible d'ajouter des crédits.

Madame le Maire répond qu'il sera possible de compléter l'enveloppe par le vote d'une décision modificative.

**Délibération n°4 :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de verser une subvention de 4 500,00 €, à Monsieur Laurent CAILLAUD, au titre du programme de travaux de ravalement de façade, application d'enduit traditionnel, menuiseries, ouvertures bois, réfection de toiture, pour les travaux de toiture et menuiseries de l'immeuble situé 2 rue du Vieux Bourg.

**Délibération n°5 :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de verser une subvention de 3 402,75 € à Madame Jeanne PAILLAT, au titre du programme de travaux de ravalement de façade, application d'enduit traditionnel, menuiseries, ouvertures bois, réfection de toiture, pour les travaux de toiture de l'immeuble situé 5 place Abbé Damien Lubineau.

**Délibération n°6 :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de verser une subvention de 2 000,00 € à Monsieur Sylvain JAOUEN et Madame Caroline PERUSSOT, au titre du programme de travaux de ravalement de façade, application d'enduit traditionnel, menuiseries, ouvertures bois, réfection de toiture, pour les travaux de menuiseries de l'immeuble situé 10 rue Alphonse Delavau.

**Délibération n°7 :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de verser une subvention de 2 878,91 € à Monsieur Thierry BRAUD et Madame Yvette BRAUD, au titre du programme de travaux de ravalement de façade, application d'enduit traditionnel, menuiseries, ouvertures bois, réfection de toiture, pour les travaux de toiture des immeubles situés 16 et 16b rue Georges Clemenceau.

**Délibération n°8 :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de verser une subvention de 5 000,00 € à la Pharmacie CLEMOT Jacques, au titre du programme de travaux de rénovation et de réhabilitation de vitrine, pour les travaux de vitrine de l'immeuble situé 5 rue Joachim Rouault.

## **PERSONNEL COMMUNAL**

### **9- Recours au contrat d'apprentissage**

L'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 25 ans (sans limite d'âge supérieure d'entrée en formation concernant les travailleurs handicapés) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration. Cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre.

Ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui.

Cette démarche nécessiterait de nommer un maître d'apprentissage au sein du personnel communal. Celui-ci aurait pour mission de contribuer à l'acquisition, par l'apprenti, de compétences correspondant à la qualification recherchée ou au titre ou au diplôme préparé par ce dernier.

Pour exercer cette mission, le maître d'apprentissage disposerait du temps nécessaire à l'accompagnement de l'apprenti et aux relations avec le Centre de Formation des Apprentis. De plus, il bénéficierait de la N.B.I. (Nouvelle Bonification Indiciaire) de 20 points.

A l'appui de l'avis favorable du Comité Technique en date du 28 juin 2021, il revient désormais au Conseil Municipal de délibérer sur la possibilité de recourir au contrat d'apprentissage.

Madame le Maire précise qu'elle propose ce dispositif pour permettre à un jeune de se construire dans un métier. Elle ajoute que les espaces verts sont un domaine très demandé.

**Délibération n°9 :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- décide de recourir au contrat d'apprentissage ;
- décide de conclure un contrat d'apprentissage à compter du 1er septembre 2021, conformément au tableau suivant :

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la Formation
Espaces Verts / Voirie	1	CAPa Jardinier / Paysagiste	2 ans

- décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget ;
- autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis ou les établissements scolaires.

**10- Tableau des effectifs - Création de trois postes d'adjoints techniques contractuels pour surcroît temporaire d'activité au service Espaces verts**

Afin de mettre à jour l'entretien des espaces verts de la Commune, il apparaît nécessaire de renforcer temporairement le service « Espaces-verts / Voirie ».

Il conviendrait donc d'ouvrir trois postes d'Adjoints techniques à temps complet pour une période d'un mois. Le recrutement aurait lieu dès que possible.

Madame le Maire souligne que la végétation est particulièrement abondante en ce début d'été, en raison des conditions météorologiques. Le service Espaces verts se retrouve très impacté. Des personnes intérimaires sont arrivées ce jour.

Monsieur BEAUFFRETON demande si un mois sera suffisant pour que le service puisse se mettre à jour.

Madame le Maire répond que cette période devrait suffire.

Monsieur GUILLOTEAU ajoute que cette proposition fait suite à un échange avec les services techniques.

Madame le Maire précise que ce service est toujours renforcé l'été, notamment en raison des congés des agents.

**Délibération n°10 :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- décide de créer trois postes d'Adjoints techniques à temps complet, pour un mois, sur l'indice brut 354, au service « Espaces-verts / Voirie » ;
- décide d'inscrire les nécessaires au budget.

## Informations sur les commandes, marchés et décisions

en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

### Commandes et marchés publics

Objet	Entreprise	Montant TTC
Remplacement des paniers de baskets latéraux salle du Bois de la Folie	SPORTINGSOLS Saint-Fulgent	9 552,00 €
Bâches pour désherbage terrains de pétanque stade André Jacob	CDSA-CAVAC La Roche-sur-Yon	678,95 €
Réparation barrière pivotante Château	DESLANDES MOREAU Le Boupère	823,19 €
Panoramag 3 (juillet, août, septembre 2021) – 28 pages	IMPRIMERIE LIAIGRE SARL Les Herbiers	3 089,32 €
Transport des élèves de la section HAND du collège Chaissac à la Flocellière les 7-8-10-14-15 et 17 juin	LES CARS DU BOCAGE Pouzauges	471,00 €
Licence Adobe Creative – Service Communication	PAVEO INFORMATIQUE Pouzauges	1 039,86 €
3 urnes électorales transparentes	COLLECTIVITÉS EQUIPEMENTS Nîmes	774,00 €
Visseuse et perceuse – Service Bâtiments	WURTH France SA Erstein	475,20 €
Changement de buses à Linaudière et route de La Tralière	GAUBERT TP Pouzauges	1 056,00 €
Barrière d'accès à la salle Largeteau	SIGNALISATION LACROIX Saint-Herblain	654,00 €
Divers panneaux de signalisation	SIGNALISATION LACROIX St Herblain	432,82 €
Location minibus pour les sorties de l'Espace Jeunes des 8, 21, 28 et 29 juillet + 5, 16 et 19 août.	CENTRE AMBULANCIER DU HAUT BOCAGE GEAY Pouzauges	560,00 €
Remplacement grille avaloir rue du Puy Trumeau	GAUBERT T.P Pouzauges	1 416,00 €
Vidange circuit hydraulique ascenseur salle de l'Etoile	OTIS Courbevoie	4 539,17 €
Formation « Urbanisme opérationnel » les 4 et 8 juin 2021	ICES La Roche-sur-Yon	400,00 €
Débroussailluse thermique – Service Espaces verts	BILLAUD SEGEBA Bressuire	822,00 €
Produits d'entretien	DESLANDES ADISCO Luçon	1 287,46 €
Motobineuse service Espaces Verts	BILLAUD SEGEBA Bressuire	564,00€
Petit matériel service Espaces verts	PUBERT SAS Chantonnay	610,13€
Formation « tronc commun formation continue obligatoire » les 13 au 16 avril 2021 à Angers – Agent	CNFPT FORMATION Paris	500,00 €
Kakémonos Vieux Château et pavillons centre-ville	FABERFRANCE Wavrin	1 891,80 €
Marché à bons de commande Remblai Lac de l'Espérance	CHARIER TP Sud Cerizay	13 228,85 € HT

### DECISIONS

- **Signature d'une convention d'occupation précaire**  
avec la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges  
pour un local situé en zone de Montifaut  
pour y entreposer du matériel  
du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2022  
pour un loyer mensuel de 990,00 € HT

- **Signature d'une convention d'occupation précaire**  
avec Madame Cécile GIRARD – Boutique Ephémère de Créateurs  
pour le local situé au 5 place de l'Eglise  
afin d'y organiser la vente de produits artisanaux  
du 14 juin au 31 août 2021  
pour un loyer de 500,00 € net pour la période
  
- **Signature d'une convention de location précaire**  
avec Madame Christine BOUNMY  
pour le local situé au 5 place de l'Eglise  
afin d'y organiser la vente des produits artisanaux de la Boutique Ephémère de Créateurs  
du 14 juin au 31 août 2021  
pour un loyer de 750,00 € net pour la période
  
- **Signature d'un contrat de location d'un meublé à usage d'habitation**  
avec Madame Dara MOT  
pour le logement situé au 1 rue Alphonse Delavau  
du 31 mai 2021 au 30 mai 2022  
pour un loyer mensuel de 200,00 € net
  
- **Signature d'un contrat de location d'un meublé à usage d'habitation**  
avec Monsieur Charles KHONGTHONG  
pour le logement situé au 1 rue Alphonse Delavau  
du 31 mai 2021 au 30 mai 2022  
pour un loyer mensuel de 200,00 € net

## Informations générales

### **Terrain Consorts RAUTUREAU rue de Chaffignon**

Madame le Maire informe que la proposition d'acquisition d'un terrain appartenant aux Consorts RAUTUREAU, situé rue de Chaffignon (derrière la salle Emile Robert), a été acceptée par ces derniers au prix de 42 451,20 €.

Monsieur BALLAY interroge Madame le Maire quant à la qualité du sous-sol de ce terrain.

Madame le Maire informe que les Consorts RAUTUREAU ont été interrogés à ce sujet et qu'ils ont répondu avoir toujours exploité ce terrain et l'avoir fait sonder.

Madame BÉNÉTEAU pense qu'il serait bien d'avoir le résultat de ce sondage avant d'acquérir le terrain.

Madame le Maire répond que tout sera communiqué lors du rendez-vous chez le notaire.

*Madame le Maire lève la séance à 19h5*

## Temps de réflexion sur la salle Emile Robert et le quartier environnant

Un temps de réflexion sur la salle Emile Robert et le quartier environnant est organisé en groupes. Un compte-rendu sera transmis aux élus indépendamment du procès-verbal.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du lundi 5 juillet 2021

N° CM05072021-01  
CPG

L'an deux mille vingt et un, le cinq du mois de juillet, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Madame le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Michelle DEVANNE, Maire.

**Date de convocation : 29 juin 2021**

**Nombre de Conseillers : 29**

**Nombre de votants : 28**

**Présents :** Mme M. DEVANNE, Mme L. AVOINE, M A. GUILLOTEAU, Mme MN FRADIN, M C. PELLETIER, M N. GODET, Mme P. DEBELLOIR-POUPIN, M A. DIAS COUTO, M P. LE MOING, Mme L. BRISSEAU-JAUZELON, M A. PERROTIN, Mm I. BROSSET, Mme A. RABILLER, M J. LANDA, Mme M. LERAY, M N. RIPAUT, M D. DOLÉ, M J. BALLAY, M JM BEAUFFRETON, Mme S. BÉNÉTEAU, Mme M. RANGEARD formant la majorité des membres en exercice.

**Excusés :**

M JC MARCHAND  
Mme N. FIORI  
Mme MB VINCENT  
Mme S. BERTEL  
M F. RABAUD  
M C. PRIOU  
Mme E. BILLEAUD

Procuration à

"

"

"

"

"

"

Mme M. DEVANNE  
Mme MN FRADIN  
Mme P. DEBELLOIR-POUPIN  
M C. PELLETIER  
Mme I. BROSSET  
Mme M. LERAY  
Mme L. BRISSEAU-JAUZELON

**Absente :**

Mme V. SAADÉ

**Secrétaire :** M P. LE MOING

---

#### **OBJET : FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL – MISE A JOUR DES COMMISSIONS MUNICIPALES**

VU l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, portant sur la création, par le Conseil Municipal, de commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil Municipal, soit par l'Administration, soit à l'initiative de l'un de ses membres ;

VU la délibération n°CM15062020-02 du 15 juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal a décidé de créer 8 commissions pour le mandat 2020-2026 ;

CONSIDERANT que suite à la démission de Monsieur CAILLAUD, membre du groupe d'opposition Vivre Pouzauges Ensemble Naturellement, et à l'arrivée de Madame RANGEARD au sein de l'Assemblée délibérante, il convient de mettre à jour la composition de ces commissions ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants :

PROCEDE à la mise à jour de ses commissions comme indiqué ci-après :

## FINANCES

**Présidente** : Madame Michelle DEVANNE, Maire  
**Vice-Président** : Monsieur Jean-Claude MARCHAND

Missions	Membres
<ul style="list-style-type: none"> <li>· La préparation et le suivi des budgets communaux</li> </ul>	<p>Madame Lydie AVOINE                      Monsieur Alexandre GUILLOTEAU                      Madame Marie-Noëlle FRADIN                      Monsieur Christian PELLETIER                      Madame Nicole FIORI                      Monsieur Noël GODET                      Madame Patricia DEBELLOIR-POUPIN                      Madame Marie-Bernadette VINCENT                      Monsieur Alfredo DIAS COUTO                      Monsieur Pascal LE MOING                      Madame Laurence BRISSEAU-JAUZELON                      Madame Sarah BERTEL                      Monsieur Frédéric RABAUD                      Monsieur Anthony PERROTIN                      Monsieur Christophe PRIOU                      Madame Isabelle BROSSET                      Madame Estelle BILLEAUD                      Madame Aurélie RABILLER                      Monsieur Jérôme LANDA                      Madame Marina LERAY                      Monsieur Nicolas RIPAULT                      Monsieur Jacques BALLAY                      Monsieur Didier DOLÉ                      Monsieur Jean-Michel BEAUFFRETON                      Madame Sophie BÉNÉTEAU                      Madame Monique RANGEARD</p>

## DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – SUIVI DES CHANTIERS DE CONSTRUCTION

**Présidente** : Madame Michelle DEVANNE, Maire  
**Vice-Président** : Monsieur Jean-Claude MARCHAND

Missions	Membres
<ul style="list-style-type: none"> <li>· Le commerce et l'artisanat</li> <li>· Le centre-ville</li> <li>· Le suivi des réunions de chantier</li> <li>· Le tourisme</li> <li>· Les relations avec l'Office de Tourisme</li> <li>· L'animation des Labels</li> <li>· Le suivi et l'organisation des Journées du Patrimoine</li> <li>· La réalisation d'un circuit découverte de la ville en autonomie</li> </ul>	<p>Madame Patricia DEBELLOIR-POUPIN                      Madame Marie-Noëlle FRADIN                      Madame Lydie AVOINE                      Monsieur Alfredo DIAS COUTO                      Monsieur Nicolas RIPAULT                      Monsieur Didier DOLÉ                      Madame Monique RANGEARD</p>

**SPORT****Présidente** : Madame Michelle DEVANNE, Maire**Vice-Présidente** : Madame Lydie AVOINE

Missions	Membres
<ul style="list-style-type: none"> <li>. Le sport et les animations sportives</li> <li>. L'étude des projets de futurs équipements</li> <li>. Le planning des équipements sportifs</li> <li>. La participation à l'Office Municipal des Sports</li> </ul>	<p>Madame Aurélie RABILLER            Madame Isabelle BROSSET            Monsieur Frédéric RABAUD            Monsieur Jérôme LANDA            Monsieur Noël GODET            Monsieur Alexandre GUILLOTEAU            Monsieur Christophe PRIOU            Madame Sophie BÉNÉTEAU</p>

**VIE CULTURELLE ET CITOYENNE****Présidente** : Madame Michelle DEVANNE, Maire**Vice-Présidente** : Madame Lydie AVOINE

Missions	Membres
<ul style="list-style-type: none"> <li>. Le Forum des Associations</li> <li>. Le Téléthon</li> <li>. La réflexion autour de l'Espace de Vie Sociale (EVS)</li> <li>. Le suivi du partenariat avec l'Ecole de Musique</li> <li>. La Fête de la Musique</li> <li>. Les festivités du 14 juillet</li> <li>. Les animations estivales (Apéros contés,...)</li> <li>. Le Gala des Talents</li> <li>. Les animations de Noël</li> </ul>	<p>Madame Aurélie RABILLER            Madame Laurence BRISSEAU-JAUZELON            Madame Patricia DEBELLOIR-POUPIN            Monsieur Christophe PRIOU            Madame Marina LERAY            Madame Marie-Noëlle FRADIN            Monsieur Noël GODET            Madame Isabelle BROSSET</p>

**ENFANCE – JEUNESSE – AFFAIRES SCOLAIRES****Présidente** : Madame Michelle DEVANNE, Maire**Vice-Président** : Monsieur Alexandre GUILLOTEAU

Missions	Membres
<ul style="list-style-type: none"> <li>. Les services à l'enfance</li> <li>. Les accueils périscolaires</li> <li>. Les affaires scolaires</li> <li>. Les chantiers Jeunes</li> <li>. Le suivi de l'Espace Jeunes</li> <li>. Le Conseil Municipal des Jeunes</li> <li>. Le Passeport du Civisme</li> </ul>	<p>Madame Isabelle BROSSET            Madame Aurélie RABILLER            Madame Estelle BILLEAUD            Monsieur Frédéric RABAUD            Madame Nicole FIORI            Madame Véronique SAADÉ</p>

## ESPACE URBAIN – URBANISME DE L'HABITAT ET DE LA VOIRIE

**Présidente** : Madame Michelle DEVANNE, Maire

**Vice-Présidente** : Madame Marie-Noëlle FRADIN

Missions	Membres
<ul style="list-style-type: none"> <li>. Le suivi de l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP)</li> <li>. Le suivi des subventions Patrimoine</li> <li>. Les autorisations liées au droit du sol</li> <li>. L'aménagement de la voirie urbaine</li> <li>. La signalétique</li> <li>. L'éclairage public, les économies d'énergies et le développement durable</li> <li>. L'animation et le suivi du label Ville Prudente</li> </ul>	<p>Monsieur Anthony PERROTIN                  Monsieur Christian PELLETIER                  Monsieur Jean-Claude MARCHAND                  Monsieur Alfredo DIAS COUTO                  Madame Marie-Bernadette VINCENT                  Monsieur Alexandre GUILLOTEAU                  Monsieur Nicolas RIPAULT                  Monsieur Frédéric RABAUD                  Monsieur Noël GODET                  Monsieur Jean-Michel BEAUFFRETON                  Monsieur Didier DOLÉ                  Madame Sophie BÉNÉTEAU</p>

## ESPACE RURAL – PATRIMOINE COMMUNAL – ESPACES VERTS

**Présidente** : Madame Michelle DEVANNE, Maire

**Vice-Présidente** : Monsieur Christian PELLETIER

Missions	Membres
<ul style="list-style-type: none"> <li>. Les voiries rurales</li> <li>. La gestion des espaces naturels</li> <li>. Le suivi du patrimoine</li> <li>. Les travaux en régie</li> <li>. Le fleurissement – Les plantations</li> <li>. L'éducation à l'environnement</li> <li>. Le suivi du concours Paysage de votre Commune</li> <li>. Jardin'Arts</li> <li>. Les plantations « un bébé, un arbre »</li> <li>. Les semis en pied de mur</li> <li>. L'entretien du cimetière</li> </ul>	<p>Madame Sarah BERTEL                  Monsieur Anthony PERROTIN                  Monsieur Nicolas RIPAULT                  Monsieur Noël GODET                  Madame Patricia DEBELLOIR-POUPIN                  Madame Marie-Bernadette VINCENT                  Monsieur Jean-Michel BEAUFFRETON                  Monsieur Jacques BALLAY</p>

## VIE SOCIALE – SERVICES A LA POPULATION

**Présidente** : Madame Michelle DEVANNE, Maire

**Vice-Présidente** : Madame Nicole FIORI

Missions	Membres
<ul style="list-style-type: none"> <li>. Les relations avec les ainés</li> <li>. Les relations avec les personnes handicapées</li> <li>. Les allocations citoyennes</li> <li>. La reprise des concessions du cimetière</li> <li>. Le Conseil des Sages</li> </ul>	<p>Madame Sarah BERTEL                  Madame Laurence BRISSEAU-JAUZELON                  Monsieur Anthony PERROTIN                  Madame Marina LERAY                  Madame Marie-Bernadette VINCENT                  Monsieur Pascal LE MOING                  Madame Estelle BILLEAUD                  Monsieur Jacques BALLAY                  Madame Monique RANGEARD</p>